OCOM C121.05 – PARTICIPER À L'ENTRAÎNEMENT PAR TEMPS FROID

1. **Rendement :** Participer à l'entraînement par temps froid

2. **Conditions :**

   a. Éléments fournis :

      (1) de la supervision,

      (2) de l'aide au besoin.

   b. Éléments non permis : Aucun.

   c. Conditions environnementales : Un environnement de campagne pendant un EEC par temps froid.

3. **Norme :** Le cadet doit participer à une activité par temps froid, tel que mentionné dans le document ACR-CCP-107/PT-002.

4. **Points d'enseignement :** Superviser la participation des cadets dans une activité de formation par temps froid.

5. **Durée :**

a.	Introduction et conclusion :	10 min
b.	Apprentissage par l'expérience :	530 min
c.	Total :	540 min

6. **Justification :** Une approche expérientielle a été choisie pour cette leçon parce qu'elle permet aux cadets d'acquérir de nouvelles connaissances et compétences au moyen d'une expérience directe. Le cadet fait l'expérience de l'instruction par temps froid et la décrit d'un point de vue personnel. Les cadets auront l'occasion de réfléchir et de se pencher sur ce qu'ils ont observé, ressenti et pensé lors de la participation à l'instruction par temps froid et d'évaluer la façon dont cette expérience fait référence aux connaissances acquises et aux expériences à venir.

7. **Documents de référence :** A2-009 A-CR-CCP-107/PT-002 D Cad. (1978). *Cadets royaux de l'Armée canadienne, Plan de cours - Programme d'instruction, Initiation pratique à l'entraînement d'hiver.* Ottawa, ON, Ministère de la Défense nationale.

8. **Matériel d'instruction :**

   a. une tente arctique pour cinq personnes,

   b. un tapis de sol,

   c. un sac de couchage arctique (complet),

   d. un matelas de camping,

   e. un havresac,

   f. un manteau pour grands froids,

   g. des pantalons coupe-vent,

   h. une tuque,

   i. un foulard,

Unofficial convenience copy of A-CR-CCP-701/PG-002, cached 2026-11-08 from https://app.cadets.gc.ca/cadet-publications/A-CR-CCP-701-PG-002/A-CR-CCP-701-PG-002.pdf.
Verify against the official publication.

j. des mukluks,

k. des mitaines pour climat arctique,

l. un fanal au naphte,

m. deux réchauds utilisant le naphte,

n. un toboggan (complets),

o. un jerrican d'eau,

p. une bouteille d’eau.

9. **Matériel d'apprentissage :** Aucun.

10. **Modalités de contrôle :** Aucun.

11. **Remarques :**

a. Un instructeur d'entraînement par temps froid, reconnu par l'URSC pertinente, est requis pour diriger cet OCOM.

b. Il faut avoir suivi les OCOM C121.02 (Expliquer les effets de l'exposition au climat froid), C121.03 (Choisir les vêtements pour temps froid) et C121.04 (Reconnaître les effets du temps froid) avant d'effectuer le présent OCOM.

c. Aucun guide pédagogique ne sera fourni pour cette activité.

Unofficial convenience copy of A-CR-CCP-701/PG-002, cached 2026-11-08 from https://app.cadets.gc.ca/cadet-publications/A-CR-CCP-701-PG-002/A-CR-CCP-701-PG-002.pdf.
Verify against the official publication.